



INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
I. L'INSTITUTION	4
I.1. Cadre légal	4
I.2. Composition	4
I.3. Missions	5
II. LES ORGANES	6
II.1. Le Conseil d'administration	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2017	9
III.1. Le Conseil d'administration	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS	10
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i>	10
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS'</i>	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i>	11
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i>	11
Annexes	12

Avant-propos

Un Accord de coopération a été signé, en juillet 2014, pour renforcer la collaboration entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans l'élaboration des statistiques publiques.

Conformément à cet Accord de coopération, l'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place au 1^{er} janvier 2016. L'IIS devrait permettre d'améliorer en continu la qualité des statistiques publiques, venant en soutien des politiques publiques.

Les organes de l'IIS, créés en 2016, ont poursuivi leurs activités en 2017 ; ceci notamment par la réalisation du premier Programme statistique intégré, l'établissement d'une annexe statistique pour le "National voluntary review" belge sur l'exécution de l'agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU, la rédaction d'un Engagement en matière de confiance dans les statistiques et le lancement d'un site internet propre.

Je voudrais remercier les responsables et tous les experts des différents partenaires de l'IIS, pour leur collaboration constructive et leur contribution continue à l'amélioration de la qualité des statistiques publiques en Belgique.

Nico WAEYAERT
Institut interfédéral de Statistique
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

I.2. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de l'Institut national de Statistique (la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;

- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

I.3. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques d'Eurostat pour la statistique européenne.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les membres fédéraux de droit étaient :

- Monsieur Jean-Marc DELPORTE, en tant que président du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Madame Marcia DE WACHTER, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Nico WAEYAERT, en tant que directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (*désigné comme Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Monsieur Roeland BEERTEN, en tant que Hoofdstatisticus van de Vlaamse overheid ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*) ;
- Madame Astrid ROMAIN, en tant que directrice de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Monsieur Marc CALLENS, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan.

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Philippe MAUROY, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques, pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- faire des propositions de recommandations méthodologiques, etc..

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS, en 2017 :

- Un groupe de travail « Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS » : ce groupe 'mixte', composé des juristes et des délégués/conseillers en protection des données ou en sécurité, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète à partir des programmes de travail 2017.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour les indicateurs faisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et pour déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales, de sorte que cette répartition puisse être incorporée dans le Programme statistique intégré de l'IIS ;
 2. de formuler des recommandations pour développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de l'UNSC ;
 3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes d'UNSC et d'Eurostat ;
 4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liés aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2017

III.1. Le Conseil d'administration

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- les sept *Service Level Agreements* (SLA) fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2018 de l'IIS ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat ;
- le contenu et la mise en forme d'un site internet et d'un *Sharepoint* de l'IIS, ainsi qu'une identité visuelle ;
- le rapport d'activités et le nouveau mandat 2017-2018 du groupe de travail « Indicateurs pour les Sustainable Development Goals (SDG's) ».

Quatre procédures écrites ont également été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider, dans le cadre de la demande du Premier ministre adressée à l'IIS via le Ministre de l'Economie, l'input à fournir pour l'annexe statistique du futur "National voluntary review" sur l'exécution de l'agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU (via deux procédures écrites distinctes, en janvier et mars 2017) ;
- de valider une proposition de texte, soutenue par l'IIS, d'un *Engagement en matière de confiance dans les statistiques*, tel que prévu dans le règlement (CE) n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes, et en particulier dans son article 11 ;
- de valider le 'Rapport d'activités 2016 de l'IIS'.

Enfin, une consultation écrite du Conseil d'administration de l'IIS a également été réalisée, en octobre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement (CE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ('GDPR') ; plus spécifiquement, du chapitre *ad hoc* de la future loi belge de protection des données concernant les traitement à des fins statistiques (dans une optique de consultation des *stakeholders* concernés).

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Après avoir validé son mandat et la feuille de route devant guider l'élaboration des programmes statistiques annuels de chaque autorité statistique, ainsi que du Programme statistique intégré de l'IIS, lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2017 :

- du suivi de l'implémentation et du rapportage par rapport à ces différents programmes ;
- de l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le Programme statistique intégré 2018 de l'IIS) ;
- la définition d'une position commune, au sein de l'IIS, quant à l'organisation éventuelle d'une enquête sur les violences basées sur le genre, en 2020/2021 (dans le cadre de la demande adressée par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes).

III.2.2. Groupe de travail 'Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2017 :

- la mise en place des accès *VPN* entre les partenaires de l'IIS et le *datawarehouse* du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, devant permettre un échange plus fluide des données entre les différentes institutions, au sein de l'IIS ;
- la vérification des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique' ;
- un partage d'informations concernant la mise en œuvre du Règlement (CE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ('GDPR'), au travers de la future loi belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- la clarification des concepts liés à la collecte des données et quant à la communication des données confidentielles entre les autorités statistiques, au sein de l'IIS, au travers de la préparation d'une note de synthèse à destination du Conseil d'administration, intitulée '*La transmission des données entre partenaires de l'IIS*'.

III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2017 :

- une présentation quant aux conditions à respecter/remplir pour être désigné comme 'ONA' (*Other national authorities*) d'un Etat membre, au sens du Règlement européen n° 223/2009 ;
- des discussions sur les différents documents des quatre réunions annuelles 2017, du CSSE d'Eurostat ;
- la concertation sur le rapportage à Eurostat quant aux recommandations de la *Peer review*, et qui sont liées aux travaux menés au sein de l'IIS ;
- différentes thématiques abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de formations pour statisticiens d'Eurostat, le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, l'élaboration d'un *Commitment on Confidence* pour les statistiques, etc.).

III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'

Après avoir validé son mandat lors de sa mise en place en 2016, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions de 2017 :

- la préparation d'un rapport d'activités 2016/2017 et les contours d'une proposition pour un nouveau mandat 2017/2018 ;
- la complétitude d'un tableau de synthèse (à remplir par chaque partenaire de l'IIS, fédéraux, régionaux ou communautaires), dans lequel la liste d'indicateurs proposée par UNSTAT, pour suivre les SDG's, pourrait être comparée avec les listes d'indicateurs existant aux différents niveaux de pouvoir, en Belgique ;
- les travaux préparatoires pour l'input à fournir pour l'annexe statistique du futur "National voluntary review" sur l'exécution de l'agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU ;
- des feedbacks quant aux réunions internationales ayant pour thème les SDG's ;
- la liste d'indicateurs SDG's émise par Eurostat.

Annexes

Annexe 1 : Programme intégré de l'Institut interfédéral de Statistique 2018 (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites Internet des autorités statistiques et experts de l'Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (STATBEL) : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Statistiek Vlaanderen : www.statistiekvlaanderen.be

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l'Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l'attention de Monsieur Philippe Mauroy, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A53
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : philippe.mauroy@economie.fgov.be

Programme statistique intégré 2018 de l'Institut interfédéral de Statistique

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2018 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 9 mai 2017, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2018.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA). Les SLA relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2018 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 12 septembre 2017.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2018

2.1. Amélioration de la qualité des statistiques TVA

2.1.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

2.1.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

2.1.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

2.2. Statistique sur la survie et les migrations des assujettis à la T.V.A.

2.2.1. Objectifs

Etablir des statistiques sur la survie et les migrations des entreprises assujetties à la T.V.A.

2.2.2. Principales phases de travail

De janvier 2018 à juillet 2018 : réalisation d'une étude de faisabilité.

De juillet 2018 à décembre 2018 : dans le cas où l'étude de faisabilité a donné des résultats jugés satisfaisants, développement et implémentation des statistiques.

2.2.3. Résultats attendus

Une étude de faisabilité, sous forme de P.O.C. (proof of concept), sur la production des statistiques sur la survie et les migrations de la population des assujettis à la T.V.A.

Si les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants, le développement et l'implémentation pour la production récurrente des statistiques visées à l'alinéa précédent.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail et implémente la mise en production des statistiques.

La VSA, l'IWEPS et l'IBSA apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées notamment au niveau de la validation des résultats.

2.3. Statistique du parc des véhicules par secteur statistique

2.3.1. Objectifs

Production de la Statistique du parc des véhicules par secteur statistique.

2.3.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – mars 2018 : détermination de la liste des paramètres nécessaires au niveau des secteurs statistiques.

Janvier 2018 – avril 2018 : Demande des données DIV au SPF Mobilité (STATBEL).

Avril 2018 – juin 2018 : test d'attribution des secteurs statistiques aux (propriétaires des) véhicules (STATBEL).

Mai 2018 – septembre 2018 : tests de cubes DWH (STATBEL). Détermination des dimensions optimales (STATBEL, IBSA, BFP, VSA, IWEPS) et du cube standard définitif.

Septembre 2018 – décembre 2018 : publication du premier cube pour l'année test. Mise en production systématique. Publication, le cas échéant, d'une ou plusieurs années antérieures supplémentaires suivant (STATBEL).

2.3.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus:

- a. Liste des paramètres nécessaires au niveau des secteurs statistiques.
- b. Attribution des secteurs statistiques aux adresses des propriétaires.
- c. Modèle de données (« cube DWH »).
- d. Règles communes de confidentialité pour les études et publications.

Les résultats b à d sont conditionnés à l'obtention des données requises auprès de la DIV du SPF Mobilité.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

BFP, IBSA, VSA et IWEPS contribuent activement aux résultats attendus.

2.4. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs

2.4.1. Objectif

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

2.4.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – décembre 2018 : il faudra introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Janvier 2019 – mars 2019 : obtenir les données et démarrage du traitement des données (à déterminer plus précisément dans le Programme Statistique en 2019).

2.4.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.5. Demande de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises

2.5.1 Objectifs

Demande commune de statistiques sur le transport ferroviaire.

2.5.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 - juin 2018 : obtenir un inventaire des données, ainsi que de leur niveau de détail, qui sont disponibles auprès de l'ensemble ou d'une partie des compagnies de chemin de fer dans le cadre de la demande de données pour les statistiques sur le transport ferroviaire. Méthode encore à examiner au sein du groupe de travail.

Juin 2018 – décembre 2018 : rédiger un(e) lettre/contrat à adresser à tous les opérateurs ferroviaires afin d'obtenir l'accès aux données nécessaires aux statistiques sur le transport ferroviaire.

2.5.3. Résultats attendus

Une demande commune de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, introduite auprès des différentes compagnies de chemin de fer, avec le taux de couverture le plus élevé possible.

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et BFP contribuent activement aux résultats attendus.

2.6. Statistique des ventes de biens immobiliers, sur la base des actes de vente

2.6.1 Objectifs

Examen des possibilités de subdivisions plus détaillées et de types de biens immobiliers supplémentaires et de leur implémentation, le cas échéant

2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – juin 2018 : étude de faisabilité. Examen des données mises à disposition par le fournisseur de données, de l'utilité et de la continuité + analyse de confidentialité.

Juillet 2018 – décembre 2018 : implémentation. S'il ressort de l'étude de faisabilité que toutes les données nécessaires sont disponibles et qu'aucun problème de confidentialité n'a été constaté, il pourra être procédé à l'élaboration de la méthodologie et des algorithmes, de sorte que les résultats attendus puissent être fournis pour décembre 2018 au plus tard.

Novembre 2018 - décembre 2018 : note méthodologique

2.6.3. Résultats attendus

Étude de faisabilité

- a) Examen de la faisabilité de subdiviser la statistique des ventes des maisons d'habitation ordinaires, des villas, des appartements et des terrains à bâtir jusqu'au niveau des secteurs statistiques et des quartiers résidentiels, tant pour les données actuelles qu'historiques.
- b) Examen de la faisabilité d'établir une statistique en lien avec les ventes de terres agricoles, subdivisées selon le type de terres agricoles, jusqu'au niveau des secteurs statistiques, ainsi qu'au niveau des régions agricoles, tant pour les données actuelles qu'historiques.

Implémentation

En cas de résultats positifs de l'étude de faisabilité: collecte de toutes les données nécessaires, détermination de la méthodologie exacte, calcul des données selon les subdivisions souhaitées.

Note méthodologique

Documentation de la méthodologie utilisée, des définitions et des différences avec d'autres sources.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

VSA, IWEPS et IBSA apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL effectue l'étude de faisabilité. Si toutes les conditions sont remplies, STATBEL passera à la mise en œuvre et à la rédaction de la note méthodologique.

L'IBSA s'engage uniquement pour la partie concernant la statistique de vente des maisons d'habitations ordinaires, villas, appartements et terrains à bâtir.

2.7. Statistiques du tourisme

2.7.1 Objectifs

Définir une nouvelle répartition des tâches pour les statistiques du tourisme.

2.7.2. Principales phases de travail

Les livrables seront produits pour le 31 décembre 2018 au plus tard.

2.7.3. Résultats attendus

Une description détaillée des procédures pour la livraison régulière des données individuelles par STATBEL à la VSA, à l'IWEPS et à l'IBSA.

Une description des règles et procédures par rapport au 'disclosure control', c'est-à-dire la publication contrôlée des résultats d'une façon qui respecte la confidentialité, non seulement en soi mais aussi en tenant compte des résultats déjà publiés ou à publier par les autres partenaires.

Un projet de convention spécifiant la répartition des tâches par rapport aux statistiques du tourisme et établissant les règles et procédures pour:

- la livraison de données et métadonnées;
- l'échange des connaissances méthodologiques et des informations nécessaires à un disclosure control adéquat;
- la production des statistiques de tourisme à tout niveau d'agrégation.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

VSA, IWEPS et IBSA contribuent activement aux résultats attendus.

2.8. Ajout d'éléments à la statistique sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus

2.8.1 Objectifs

Ajout de questions à l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus, ci-après dénommée «l'enquête ICT-HH».

2.8.2. Principales phases de travail

Octobre 2017 – décembre 2017: STATBEL élabore le questionnaire de l'enquête ICT-HH 2018, en intégrant trois questions supplémentaires.

2.8.3. Résultats attendus

Trois questions supplémentaires concernant l'e-gouvernement et les procédures d'identification sécurisées dans ce cadre, notamment la possession et l'utilisation de la carte d'identité électronique (eID), sont ajoutées au questionnaire de l'enquête ICT-HH 2018.

En outre, le questionnaire continue à reprendre la question sur les revenus des ménages jusqu'à ce que l'on dispose annuellement de ces données à partir d'une autre source.

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA rédige la première ébauche concernant les 3 questions sur l'e-gouvernement et l'accès sécurisé.

IWEPS et IBSA contribuent activement à la rédaction des 3 questions sur l'e-gouvernement et l'accès sécurisé dans ce cadre en néerlandais et en français.

3. Suivi de la réalisation du programme statistique intégré 2018

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution du programme statistique intégré.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2018 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2019 ou pour un programme ultérieur.